

MAIRIE DE DOMARIN

2018/11/12 Conseil Municipal n° 11-2018

Séance du lundi 12 novembre 2018 à 20h00

Présents : A. MARY, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, B. ALLARD, S. BARBERET, R. BERTOLINO, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, J. REYNAUD, D. SUPTIL,

Pouvoirs : M. GIROUD à D. BOUSQUET, Y. NICAISE à A. MARY,

Excusé : L. MILLARDET

Secrétaire de séance : Marie-Laure AGAVIOS

→ Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 9 octobre au 12 novembre 2018 :

12 octobre : Acceptation du devis ORAPI - Aspirateur au complexe sportif. Montant du devis TTC : 664.24 €.

12 octobre : Acceptation du devis GM ELECTRICITE - Installation prise au complexe sportif. Montant du devis TTC : 483.96 €.

12 octobre : Acceptation du devis GARCIA ENERGY - Bruleur à la mairie. Montant du devis TTC : 3 538.80 €.

12 octobre : Acceptation du devis PHILIPPE - Armoire frigorifique au restaurant scolaire. Montant du devis TTC : 2 000 €.

12 octobre : Acceptation du devis TECHNOFRANCE - Pose de 8 cavurnes. Montant du devis TTC : 2 390.40 €.

12 octobre : Acceptation du devis FASSION TP - Raccordement aux eaux usées à la mairie. Montant du devis TTC : 3 000.00 €.

12 octobre : Acceptation du devis LACROIX SIGNALISATION - Commande de panneaux signalétiques. Montant des devis TTC : 214.44 € et 169.90 €.

15 octobre : Acceptation du devis PC NET - Contrat annuel de maintenance informatique.

Montant du devis TTC : 1 425.60 €.

23 octobre : Acceptation du devis GM ELECTRICITE - Installation de détecteurs de présence au complexe sportif. Montant du devis TTC : 425.52 €

26 octobre : Acceptation des devis MUET - Remplacement crémonne école maternelle et porte bureau de Monsieur LACROIX école primaire suite effraction. Montant des devis TTC : 380 € et 753.24 €.

26 octobre : Acceptation du devis NCS SIGNOL - Remplacement de trois siphons à l'école primaire (sanitaire garçons). Montant du devis TTC : 475.20 €.

30 octobre : Acceptation du devis PERRIN MARERIAUX - Achat de dix grilles PMR aux écoles. Montant du devis TTC : 960.70 €.

06 novembre : Acceptation du devis LACROIX SIGNALISATION - Commande de panneaux signalétiques « cédez le passage » au lotissement de l'Itrat. Montant du devis TTC : 246.48 €.

06 novembre : Acceptation du devis GM ELECTRICITE - Installation blocs 4 prises à l'école primaire (classe de Mme NOUVEL). Montant du devis TTC : 254.64 €.

→ **Délibérations** :

➤ **SMABB - Modifications statutaires et de périmètre** :

Après présentation de la délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de statuts ;
- Approuve l'adhésion de la Communauté des communes des Collines du Nord Dauphiné au titre de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI ;
- Approuvé l'adhésion des communes de Veyssillieu, Crachier, Courtenay et Villemoirieu au titre des missions hors GEMAPI ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Ouverture des commerces de détail le dimanche :**

Le Code du Travail, dans son article L 3132-26 fixe les modalités selon lesquelles le repos dominical peut être supprimé par décision du Maire dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu le dimanche.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la loi MACRON entre pleinement en vigueur. Elle permet au Maire d'accorder jusqu'à 12 dérogations par an au repos dominical. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Le Maire donne un avis favorable pour les dates suivantes : 6, 13, 20 janvier, 3, 10 mars, 7 avril, 30 juin, 29 septembre, 6 octobre, 8 et 15 décembre, le 12^{ème} dimanche étant celui du vide grenier, c'est-à-dire le 15 septembre.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ces dates.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Décision Modificative n° 3 :**

Monsieur le Maire informe que les crédits dans les opérations 21 (Bâtiments), 25 (Ecoles), 29 (Mairie) ne sont pas suffisants. Par contre les crédits prévus pour l'aménagement paysager avenue de la Ferronnière dans l'opération 27 (Espaces verts) ne seront pas employés dans leur totalité sur l'année 2018. Il propose donc la DM n° 3 suivante :

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
OP 21 - 2135 Installations générales (Armoire frigorifique au Restaurant scolaire Aspirateur et travaux électrique au Complexe Sportif)		6 000€
OP 25 - 2135 Installations générales (changement portes et divers suite effraction, siphons, grilles)		2 000€
OP 29 - 2135 Installations générales (bruleur chaudière, fosse)		6 000€
OP 27- 2128 Aménagement de terrain (aménagement paysager avenue de la Ferronnière)	14 000€/30 000€	

Adoptée à l'unanimité.

→ **Demande DETR - Point numérique :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un espace numérique à la mairie. Le point d'accueil numérique est un espace destiné prioritairement aux usagers ne disposant pas d'un outil informatique ou peu à l'aise avec Internet et qui facilite l'accès aux formalités dématérialisées de l'Etat avec :

- 1 ordinateur ayant un accès aux sites internet dédiés aux télé-procédures ;
- Le moyen de scanner des documents et d'imprimer des justificatifs ;
- La possibilité de se faire accompagner par un agent.

La commune de Domarin est éligible à la DETR pour cette opération. Le taux d'intervention de l'Etat est de 50 % d'un montant plafonné de 1 800 € HT. Le montant de cet équipement est estimé à 1 899,17 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) pour l'année 2018 dans la catégorie Axe 3 - Equipements communaux.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Demande de subvention exceptionnelle du Judo Club :**

Suite à la qualification de judokas, trois déplacements sont programmés et engendrent des frais d'environ 2 400 € (location de véhicules, frais d'hôtels et divers). Le Président du Judo sollicite une subvention exceptionnelle. Après discussion, une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée.

Adoptée à la majorité avec sur 14 votants, 7 abstentions et 7 Pour.

→ **Subvention exceptionnelle à Dom Art Culture :**

Cette association a organisé le 6 octobre le spectacle « Danse avec les bulles de savon ». Elle prépare pour les 8 et 9 décembre le marché artisanal de Domarin : Dom'Art Créa 2018.

Afin d'améliorer la promotion de la culture, cette association sollicite une demande exceptionnelle. Après débat une subvention exceptionnelle de 200 € sera attribuée.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire rectifie ses propos tenus lors du Conseil d'octobre concernant les limites de la commune de Domarin avec Bourgoin-Jallieu.
- Remerciements pour le repas du CCAS.
- Une rencontre a eu lieu avec le Bureau de l'ASD pour le projet de donner le nom de Paul BADIN au terrain d'honneur. Cet évènement pourrait avoir lieu le jour de l'Assemblée Générale 2019. Le Conseil Municipal réfléchit à ce projet et n'y voit pas d'objection.
- En début de mandat, un planning concernant l'accessibilité PMR des bâtiments a été établi. Le vestiaire foot/tennis est concerné pour 2019. Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit faite entre Elus pour lancer l'étude pour l'accès PMR et pour l'aménagement global de ces deux bâtiments en tenant compte des normes imposées par la Fédération de foot. Décision au budget 2019.
- Agents municipaux : La commune participe à hauteur de 10 € pour chacune des garanties prévoyance et complémentaire. Vu l'augmentation de ces protections sociales, Monsieur le Maire propose une augmentation de la participation employeur de 5 € (délibération à prendre en décembre).
- Animation « Patrimoine » : Suite à la demande de la CAPI par l'intermédiaire de Véronique CHABERT-GRANGEON, la Société ISOTEX accepte de recevoir cette animation au mois de mars 2019.
- Courrier d'information de la CAUE (Conseil pour l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement).
- Date à retenir pour le Noël des Agents municipaux : 14 décembre 2018.
- Distribution du Bulletin Municipal : Elle est prévue entre le jeudi 15 et le samedi 17 novembre.

**Fin de séance à 22h15
Marie-Laure AGAVIOS**